

## -REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 MAI 2016- COMPTE-RENDU

Le mardi 17 mai 2016, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 62 délégués étaient présents. Monsieur Jacques BERTHOU a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u>  Patrick MEANT, Représentant de Balan  Francis SIGOIRE, Maire de Bèlignieux  François DROGUE, Maire de la Boisse  Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles  Fabrice BEAUVOIS, Maire de Bressolles  Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux  Bertrand GUILLET, Représentant de Montluel  Marc GRIMAND, Maire de Pizay  Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u>  Jacques BERTHOU, Représentant de Miribel  André GADIOLET, Maire de Neyron  Pierre GOUBET, Maire de St Maurice de Beynost  Evelyne GUILLET, Représentante de St Maurice de Beynost  Bruno LOUSTALET, Maire de Thil  Jacques BRUNET, Représentant de Tramoyes</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u>  Yves PERRET, Représentant de Challes-la-montagne  Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux  Alexis BALIVET, Représentant de Mégnat  Jean-Noël POUPLIER, Représentant de Poncin  Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain  Béatrice DE VECCHI, Maire de St Alban  Christian BATAILLY, Maire de St Jean le Vieux  Jean-Michel BOULME, Représentant de Serrières-sur-Ain  Pierre DULAURIER, Maire de Varambon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u>  Max ORSET, Maire de l'Abergement de Varey  Philippe DEYGOUT, Représentant de l'Abergement de Varey  Christian de BOISSIEU, Adjoint à Ambérieu-en-Bugey  Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Ambroix  Laurent CABASSUT, Représentant d'Ambroix  Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant  Daniel MARTIN, Maire de Blyes  Patrice FREY, Représentant de Bourg-Saint-Christophe  Denis SOUCHON, Représentant de Charnoz-sur-Ain  Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard  Andrée BOZON, Représentante de Faramans  André MOINGEON, Maire de Lagnieu  Yves RIGAUD, Représentant de Leyment  Franck PLANET, Représentant de Loyettes  Elisabeth LAROCHE, Représentante de Meximieux  Paul VERNAY, Maire de Pérouges</p>	<p>Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc  Pascal COLLIGNON, Maire de St Denis en Bugey  Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi  Jocelyne LABARRIERE, Représentante de Saint-Eloi  Jean-Pierre HERMAN, Maire de Saint Jean de Nios  Alain JACQUETIN, Représentant de Saint Jean de Nios  Jérôme LEMAIRE, Représentant de Sainte-Julie  Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans  Georges BALUFIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans  Cyril GOUDARD, Représentant de Saint-Maurice-de-Rémens  Jacques ROLLAND, Représentant de St Vulbas  N. ALONSO, Représentant de Sault-Brénaz  Paul ROUSSET, Représentant de Souclin  Françoise VEYSSET, Maire de Vaux en Bugey  Catherine THOLLON, Représentante de Villebois  Rita ERIGONI, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</u>  Sylvie RIGHETTI, Maire de Bénonces  Jacky LAMBERT, Maire de Briord  Simon ALBERT, Maire de Lhuis  Jean-Jacques LANDRIEUX, Représentant de Lhuis  Emilie JACQUEMIN, Représentante de Lompnaz  Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu  Evelyne REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz  Frédérique BOREL, Maire de Seillonnaz  Daniel BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</u>  Marcel CHEVE, Maire d'Argis  Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey  Liliane BLANC-FALCON, Représentant de Tenay  Françoise GIRAUDET, Maire de Torcieu</p> <p style="text-align: center;"><b>Sont excusés :</b></p> <p>CCPA : Madame CHAMBAUD - Messieurs SALVADORI et BOEGLIN  CCMP : Madame TERRIER  CCRAPC : Mesdames GOY-CHAVENT, CUTURIER et Messieurs SICARD, MAJORCZYK  CCRCP : Madame BERNARD et Messieurs BIGLIA, MARCELLI  CCVA : Madame CARRIER</p>
---	---

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Il s'agit en effet aujourd'hui d'arrêter le projet de SCoT après près de trois ans et demi de travaux intenses d'élaboration de ce document.

En préambule, elle remercie l'ensemble des membres du comité syndical pour leur implication tout au long de cette procédure qui aboutit aujourd'hui à un projet de territoire à la fois ambitieux et équilibré et qui doit permettre à chacune des composantes de notre territoire du BUCOPA d'inscrire son développement dans ce projet global.

Elle rappelle ensuite les grandes étapes de l'élaboration de ce projet de SCoT depuis le début l'année 2013. Elle remercie enfin les techniciens d'EAU et du syndicat mixte BUCOPA qui ont œuvré à la rédaction de ce SCoT.

Ainsi, la phase opérationnelle de cette procédure de révision générale s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 avril 2016.

- De juillet 2013 à novembre 2013 : Elaboration du diagnostic,
- De janvier 2014 à décembre 2014 : Ecriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

- De janvier 2015 à janvier 2016 : Ecriture et évolution du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui intègre le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu lors du comité syndical du 5 mars 2013.

Elle laisse ensuite la parole à Véronique BISSON qui parcourt par grands thèmes le SCoT et le contenu des différentes pièces du document.

Elle précise à ce titre que le projet de SCoT soumis à arrêt est complété par une mise à jour du diagnostic de territoire contenu dans le rapport de présentation.

Elle présente enfin le bilan de la concertation publique qui a permis tout au long de cette procédure d'informer et d'impliquer autant que nécessaire le grand public à cette démarche.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le SCoT est arrêté.

Madame la présidente précise alors les différentes étapes administratives procédurales qu'il reste désormais à conduire pour pouvoir approuver définitivement le SCoT.

Le projet de SCoT arrêté sera en effet et dans les meilleurs délais :

- Soumis à l'avis des personnes publiques associées
- Soumis à enquête publique
- Soumis à l'avis de la CDPENAF et de la CDNPS

L'objectif étant d'approuver définitivement le SCoT avant la fin de l'année 2016.

La séance est levée à 19 h 30.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.